



**Department of  
Education**

Chancellor Richard A. Carranza

Cher parent/tuteur :

Pendant l'année scolaire 2017-2018, des aménagements au titre de la Section 504 de la Loi sur la protection et l'insertion des handicapés (Rehabilitation Act) ou l'administration des soins de santé (notamment, la prise des médicaments) ont été offerts à votre enfant. Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) **exige** qu'il soit nouvellement autorisé chaque année scolaire à offrir ces services. Cette nouvelle autorisation atteste du fait que votre fils/fille a encore besoin de ces services en milieu scolaire. Elle vise aussi à garantir que votre enfant reçoit des services appropriés. L'infirmier(ère) de l'école en consultant les formulaires actualisés se rend compte si oui ou non le prestataire de soins de santé a changé cette année les médicaments ou le traitement de votre enfant. Il faut que l'infirmier(ère) ait ces informations pour pouvoir bien prendre soin de votre enfant.

Nombre de parents prennent rendez-vous à cette époque de l'année pour un examen physique annuel de leur enfant ainsi qu'un examen médical en vue des activités qu'il fera au camp. Nous vous convions à vous préparer également pour la prochaine année scolaire. À la prochaine visite de votre enfant chez son médecin, demandez à ce dernier de remplir les formulaires de demande d'aménagements appropriés ci-joints. Agrafez sur le formulaire médical au coin supérieur gauche une petite photo récente de votre enfant. Cela permettra à l'école d'identifier votre enfant correctement.

Si vous envoyez le formulaire avant le dernier jour de classe, venez à l'école apporter les formulaires de votre enfant à l'infirmier(ère). Pendant l'année, envoyez les formulaires par courrier à :

---

---

---

---

Présentez les formulaires remplis d'ici le 15 juillet 2018. Cela permettra que votre enfant ait les services agréés au début de la nouvelle année.

Sincères salutations,